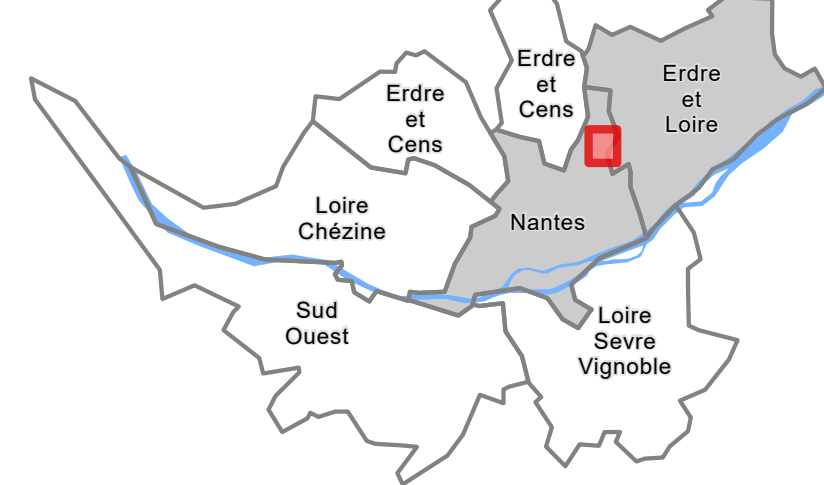


**Planche
G22**



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

4-2 Règlement graphique
4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

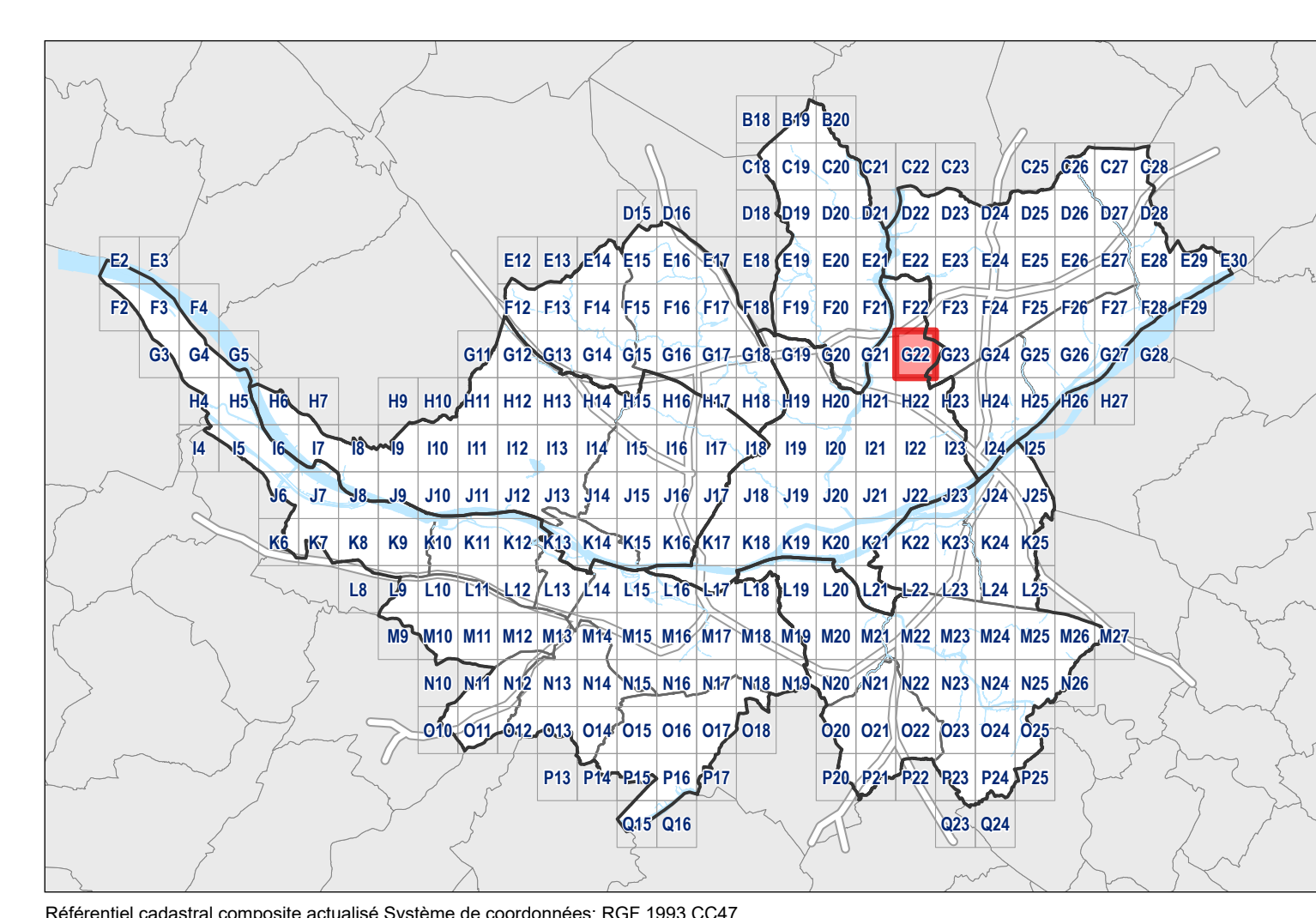
Territoire(s) : Nantes, Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou, Nantes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols <ul style="list-style-type: none"> NI Zonage Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs 	
Activités économiques <ul style="list-style-type: none"> XXX Linéaire commercial souple XXX Linéaire commercial strict Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services Polarité commerciale majeure Polarité commerciale intermédiaire Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantesaise Périmètre de projet urbain intégrant des commerces Pôle de services Périmètre tertiaire 	
Emplacements Réservés <ul style="list-style-type: none"> Emplacement réservé pour mixité sociale Servitude de constructibilité limitée Emplacement réservé pour projet d'intérêt général Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant 	
Protections environnementales <ul style="list-style-type: none"> Espace Bois Classé (EBC) Espace Paysager à Protéger (EPP) Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP) 	
Fond de plan <ul style="list-style-type: none"> Parcelle Emprise Bâtie Surface en eau Limite communale 	
Implantation du bâti <ul style="list-style-type: none"> Recul / Retrait minimal Implantation obligatoire Zone non-aedificandi 	
Protections patrimoniales <ul style="list-style-type: none"> Séquence urbaine de type 1 Séquence urbaine de type 2 Périmètre patrimonial Patrimoine bâti Petit patrimoine bâti Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination Cône de vue 	
Liaisons <ul style="list-style-type: none"> Principe de liaison viaire Principe de liaison modes actifs 	
Périmètres reportés <ul style="list-style-type: none"> Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP) Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP) Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral 	

GRILLE DE REPERAGE



Format d'impression des plans 913 x 991 mm
Référéntiel Parcours Cadastre Unique actualisé




Planche non opposable Voir planche G23

Planche non opposable Voir planche G22